

SESSION : 2008	CODE : 510 33 002	Page 2 sur 22
EXAMEN : Brevet d'Etudes Professionnelles SPECIALITE : Carrières Sanitaires et Sociales Epreuve : EP2 Sciences et Technologie		Durée : 4 heures Coefficient : 8

CORRIGE

Michael, 30 ans, conducteur de bus, a eu un accident de la circulation avec sa moto. Sa colonne vertébrale est fracturée, il est paraplégique et devra désormais se déplacer en fauteuil roulant.

SCIENCES MEDICO-SOCIALES (60 pts)

1. La paraplégie est un handicap moteur.

1.1 Donner son origine.

/ 2

Handicap acquis : du à une lésion (section ou compression) de la moelle épinière

1.2 Indiquer les caractéristiques et les manifestations de la déficience.

- caractéristiques :

/ 2

Absence de liaison nerveuse entre le cerveau et les muscles, impossibilité de commande musculaire

- manifestations :

/ 2

Paralysie des membres inférieurs, paralysie motrice et sensitive en fonction du lieu de la lésion, atteinte du contrôle des sphincters, perte de la sensibilité

1.3 Citer deux types de handicaps, autres que le handicap moteur et pour chacun d'eux, citer deux exemples.

/ 4

- handicap sensoriel : cécité, surdité

- handicap mental : trisomie 21, retard mental profond, retard mental sévère, retard mental moyen, retard mental léger

1.4 Un handicap peut être acquis, héréditaire ou congénital.

Enoncer trois mesures de prévention des handicaps congénitaux.

/ 3

Vaccination contre la rubéole

Absence de consommation de substances tératogènes

Examens prénataux : amniocentèse, échographie, examens sérologiques

Suivi médical de la grossesse

SESSION : 2008	CODE : 510 33 002	Page 3 sur 22
EXAMEN : Brevet d'Etudes Professionnelles SPECIALITE : Carrières Sanitaires et Sociales Epreuve : EP2 Sciences et Technologie		Durée : 4 heures Coefficient : 8

2. Les conséquences du handicap sur l'organisme de Michael sont multiples. Il ne sent plus ses jambes et est incapable de maîtriser ses sphincters.

2.1 Indiquer la structure qui a accueilli Michael après son hospitalisation. / 2

Le centre de rééducation

2.2 Citer deux professionnels intervenant dans cette structure et indiquer leur rôle. / 4

- masseur-kinésithérapeute : rééducation fonctionnelle et motrice
- ergothérapeute : rééducation fonctionnelle et professionnelle
- infirmier : soins médicaux sur prescription médicale, soins d'hygiène et de confort

2.3 La personne handicapée a des besoins spécifiques. Indiquer le rôle de l'aide soignante en réponse aux besoins suivants : / 6

Hygiène et confort : aide à la toilette, éviter l'apparition d'escarres (soins de nursing) ...

Se nourrir : s'assurer que la personne mange suffisamment, aider si nécessaire à la prise des repas ...

Eliminer : vérifier les selles et la diurèse, changer les protections ...

3. Michael veut faire valoir ses droits en tant que personne handicapée et dépose un dossier à la Maison Départementale de la Personne Handicapée de son département.

3.1 Indiquer trois missions de cette structure. / 6

Accueillir, informer, conseiller, répondre aux questions, évaluer et satisfaire les besoins, reconnaître et ouvrir les droits, faire aboutir les démarches, prendre les décisions d'orientation...

Envisageant son retour à la maison, Michael souhaite bénéficier de l'aide d'une auxiliaire de vie sociale.

4. Donner deux missions d'une auxiliaire de vie sociale auprès d'une personne handicapée. / 4

Aide au lever et à la toilette, entretien du domicile, préparation des repas, achat des courses...

SESSION : 2008	CODE : 510 33 002	Page 4 sur 22
EXAMEN : Brevet d'Etudes Professionnelles SPECIALITE : Carrières Sanitaires et Sociales Epreuve : EP2 Sciences et Technologie		Durée : 4 heures Coefficient : 8

5. Michael ne peut plus exercer son ancien métier et s'informe sur la politique en faveur des personnes handicapées.

5.1 À l'aide du document A, indiquer le principe affirmé par la loi handicap : / 2

Lutter contre la discrimination et favoriser l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire

DOCUMENT A - Promouvoir votre emploi

La loi handicap affirme le principe de non discrimination et donne la priorité à votre travail en milieu ordinaire [...]
Depuis 1987 les entreprises de plus de 20 salariés étaient tenues à une obligation d'emploi d'au moins 6 % de personnes handicapées. La loi du 11 février 2005 réaffirme cette obligation et l'étend à de nouvelles catégories de personnes handicapées: les titulaires de la carte d'invalidité et les titulaires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH). La loi durcit aussi la sanction: la contribution à l'Agefiph* pour les entreprises n'ayant pas respecté le quota de 6 % est renforcée et sera même triplée pour les entreprises n'ayant réalisé aucun effort dans un délai de trois ans. Travailler dans la fonction publique Le statut de la fonction publique est modifié pour tenir compte de vos difficultés spécifiques d'accès à l'emploi : modernisation du recrutement par contrat, recul ou suppression des limites d'âge des concours, création d'un temps partiel de droit, mise en oeuvre d'aménagements d'horaires pour les fonctionnaires handicapés ou les aidants familiaux. Un Fonds pour l'insertion professionnelle dans la fonction publique est créé. Il sera alimenté par la contribution des ministères, des collectivités territoriales et des hôpitaux ne respectant pas l'obligation d'emploi de 6 %.

* Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Source: Ministère de la Santé et des Solidarités, octobre 2006

5.2 Préciser le type d'obligation auquel les entreprises de plus de 20 salariés sont soumises : / 2

Obligation d'employer des personnes handicapées. Celles-ci doivent représenter au moins 6 % de l'ensemble des salariés de l'entreprise.

5.3 Citer les deux nouvelles catégories de personnes handicapées concernées par la loi du 11/02/05 dans le cadre de l'obligation d'emploi : / 2

Les titulaires de la carte d'invalidité et les titulaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

6. La compagne de Michael veut l'aider à accepter et à surmonter son handicap. Indiquer quatre attitudes positives qu'elle doit adopter. / 4

Ne pas le surprotéger ou l'infantiliser

Ne pas faire à sa place

Aménager le logement pour que Michael soit le plus autonome possible

L'encourager à sortir, à voir des amis, à avoir des activités

CORRIGÉ

SESSION : 2008	CODE : 510 33 002	Page 5 sur 22
EXAMEN : Brevet d'Etudes Professionnelles SPECIALITE : Carrières Sanitaires et Sociales Epreuve : EP2 Sciences et Technologie		Durée : 4 heures Coefficient : 8

7. Michael et sa compagne décident de se marier après avoir été « pacsés ».

7.1 Définir le mariage. / 2

Acte juridique créé par l'union d'un homme et d'une femme s'engageant pour se soutenir mutuellement et fonder une famille

7.2 Citer trois effets du mariage sur les époux. / 3

Respect, fidélité, secours et assistance, communauté de vie, contribution aux charges du ménage

8. Michael et sa compagne souhaitent fonder une famille en ayant recours à la P.M.A.

8.1 Donner la signification du sigle P.M.A. / 2

Procréation Médicalement Assistée

8.2 Nommer une technique de PMA.

Insémination artificielle, fécondation in vitro, transfert d'embryons

8.3 Définir les trois formes de familles existantes en complétant le tableau ci-dessous. / 6

Types de famille	Définition
Traditionnelle ou nucléaire	Famille regroupant les deux parents et leurs enfants
Monoparentale	Famille constituée d'un seul parent vivant avec un ou plusieurs enfants
Recomposée	Famille composée de deux adultes, mariés ou non, vivant avec au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des deux conjoints